



## Conditions de garantie :

1. BrandLine Group Sp. z o.o. ayant son siège social à Poznań (61-248) à A. Kręglewskiego 1 en tant que Garant de la marque Lionelo assure que le produit fonctionne conformément aux conditions techniques et d'exploitation décrites dans le mode d'emploi.
2. La garantie est accordée pour une période de 24 mois à partir de la date d'achat. En cas d'achat du produit par un professionnel (facture TVA), la garantie est accordée pour une période de 12 mois à partir de la date d'achat.
3. La garantie est applicable dans le pays d'achat.
4. Les défauts révélés seront éliminés gratuitement durant la période de garantie par un Service agréé du fabricant.
5. Le client (présentant une réclamation) est obligé de déposer une réclamation par l'intermédiaire du site web [www.lionelo.com](http://www.lionelo.com). L'instruction de notification concernant le produit réclamé est disponible sur le site web.
6. Des défauts éventuels ou dégâts du produit révélés et signalés lors de la période de garantie seront éliminés gratuitement dans un délai de 21 jours ouvrables, mais dans des cas bien justifiés (l'importation des pièces détachées de l'étranger) ce délai peut être prolongé de 30 jours de plus.
7. Les défauts ou dégâts de l'équipement devraient être signalés et livrés au Service agréé immédiatement dès leur découverte.
8. Le client a le droit de faire remplacer la marchandise par une autre avec les mêmes ou paramètres techniques ou similaires (y compris le coloris) si le service considère que l'élimination du défaut est impossible.
9. La garantie ne sera respectée que sous condition de joindre au produit réclamé la réclamation, tous les accessoires que le client a reçus lors de l'achat du produit et un justificatif d'achat avec la date de vente du produit.
10. La garantie n'inclut pas : l'usure normale liée à l'usage, des dégâts causés par une utilisation incorrecte des produits ou une utilisation non conforme au mode d'emploi, des dégâts ou un déchirement causés par l'acquéreur, décoloration des tissus causée par l'exposition longue au rayonnement solaire, le lavage à une température inappropriée, des dégâts mécaniques, électriques, thermiques, des interventions de liquides ou des dégâts délibérés et des défauts qui en résultent, les modifications non autorisées.
11. Le service peut refuser de procéder au dépannage en cas de présence de traces de dépannage non-autorisé.
12. Si le défaut n'est pas couvert par la garantie du fabricant, le service peut proposer de fournir un service payé.
13. Ni le Garant, ni le Service agréé ne peut pas être tenu pour responsable des dommages et des pertes causés par l'impossibilité de l'utilisation du produit faisant l'objet du dépannage.
14. Le produit non-récupéré auprès du service dans un délai de 3 mois peut entraîner la facturation des coûts d'entreposage du produit jusqu'à la récupération.
15. La livraison du produit incomplet, le manque d'emballage approprié (d'origine ou de remplacement et une sécurisation inappropriée du colis) équivaut au non-respect par l'acheteur des conditions de garantie et peut donner lieu au refus du dépannage du produit ou la prolongation de la période de dépannage.
16. Seul les produits propres en emballages en carton (d'origine ou de remplacement) sont acceptés à la réclamation.
17. Si le produit a fait l'objet d'une réclamation plusieurs fois et chaque fois un manque de défaut a été constaté, le consommateur peut encourir les coûts de l'expertise.
18. La garantie de produit n'exclut pas, ne limite pas et ne suspend pas les droits de l'acheteur résultants de la garantie commerciale.